**Rappel :**

🡪 Dans le contexte actuel, **toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l’odorat est susceptible d’être atteint par le Covid-19**

**🡪 La base de la prise en charge repose sur :**

* ***L’isolement***
* ***La protection***
* ***La recherche de signes de détresse***

**🡪 Le service de santé au travail** est impliqué lors de la gestion d’un cas de suspicion de Covid-19

**Les étapes de la prise en charge**

➀ **Isoler**

⇨ **Isolez la personne en la guidant vers le** **local dédié : indiquez le lieu**

En appliquant immédiatement les gestes barrières (garder une distance raisonnable avec elle et faites-lui mettre un masque, chirurgical si possible)

⇨ Pour ce faire, **mobilisez un sauveteur secouriste du travail** formé au risque Covid ou le référent Covid ou le professionnel de santé dédié de l’établissement s’il existe. Fournissez-lui un masque avant son intervention.

⇨ Demandez à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu’elle ou que quelqu’un d’autre puisse se blesser avant l’arrivée des secours.

➁ **En l’absence de signes de détresse**

⇨ Demandez à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis organisez son retour à domicile, selon l’avis médical.

Le transport de la personne qui présente des symptômes de Covid-19 sans signe de gravité s’effectuera :

* Avec masque
* De préférence avec le véhicule personnel
* En excluant les transports en commun

➂ **En cas de signe de détresse**

(Difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion)

⇨ Appelez le SAMU – composer le 15

(en étant suffisamment proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

* Présentez-vous
* Présentez en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes)
* Donnez le téléphone sur lequel vous êtes joignable
* Précisez la localisation précise et les moyens d’accès

⇨ L’assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l’entendre respirer)

⇨ Demandez ce qu’il faut faire en attendant et ne raccrochez que lorsqu’on vous le dit

⇨ Si l’envoi des secours est décidé par le centre 15 :

* Envoyez quelqu’un accueillir les secours
* Restez à proximité non immédiate de la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent
* En cas d’éléments nouveaux importants, rappeler le SAMU 15

⇨ Ne jamais s’énerver ou agir dans la précipitation

➃ **Après la prise en charge de la personne**

⇨ Prévenez le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour l’hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez la direction.

**Coordonnées du médecin du travail : Dr ….**

➄ **Si le cas Covid-19 est confirmé**

⇨ Organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre : balisage, identification des contacts, mise en isolement des contacts…

**Identification des contacts**

***Définition d’un contact :***

*En l’absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas* ***ou*** *le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas* ***et*** *le contact,*

***⇨ Contact à risque : toute personne***

- *Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;*

- *Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d’1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l’espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;*

- *Ayant prodigué ou reçu des actes d’hygiène ou de soins ;*

- *Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel …) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d’éternuement ;*

- *Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l’université).*

**⇨ *Contact à risque négligeable :***

- *Toutes les autres situations de contact ;*

- *Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d’un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s’appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade.*

*Ces définitions ne s’appliquent pas à l’évaluation des contacts à risque d’un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l’équipe opérationnelle d’hygiène.*

**Matrice des contacts**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de la personne cas Covid-19 confirmé : | | |
|  | **Nombre** | **Nom, prénom, entreprise** |
| Contacts à risque |  | -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  - |
| Contacts à risque négligeable |  | -  -  -  -  -  -  -  -  -  - |

* Lorsque le cas Covid-19 est confirmé : la matrice des contacts est établie par l’entreprise (se rapprocher du SSTMC si besoin, en particulier pour la répartition contact à risque / contact à risque négligeable).
* La liste est transmise par le cas Covid-19 à son médecin traitant qui élargira la liste avec celle des personnes de son entourage familial et amical qui ont été en contact avec lui.
* Une copie de la liste est transmise au médecin du travail pour information et pour avis sur les mesures à mettre en place dans l’entreprise.